

Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 17 – Europe (CR 2019-917)

Fonctionnement

Chapitre 906 – Gestion des fonds européens

Sous-fonction 62 – FSE

Programme HP61-001 « Soutien aux dynamiques de l'inclusion »

Action « Soutien à l'intégration socio- économique »

L'action « Soutien à l'intégration socio- économique » est dotée de 3,6M€ en autorisations d'engagement et 2,385 en crédits de paiements.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

FONDS EUROPEENS & POPULATION R'ROMS :

FINANCER LES PROJETS INCLUSIFS PORTES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le dispositif de soutien aux dynamiques de l'inclusion comporte un volet essentiel relatif à la question de l'intégration socio-économique des populations R'roms, or même si cette année sa ligne budgétaire est de nouveau inscrite, elle doit être rattrapée compte tenu de sa suppression l'année dernière malgré les besoins énormes remontant des collectivités actives pour l'accueil des populations R'roms.

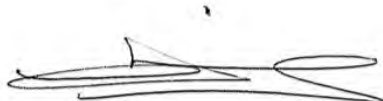
De nombreuses collectivités, figurant pour l'essentiel parmi les plus populaires, ont déposé, auprès des services régionaux, des dossiers de demandes de subvention qu'elles portent souvent à bout de bras depuis des années. Les projets qu'elles développent sont tous construits dans une démarche inclusive pour établir des solutions efficaces et pragmatiques basées sur les expériences vécues sur leur territoire.

Elles doivent être entendues, écoutées et surtout aidées financièrement comme le préconise régulièrement la Commission européenne.

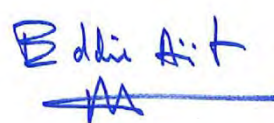
Céline MALAISÉ



Ghislaine SENÉE



Eddie AÏT





Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 17 – Europe (CR 2019-917)

Investissement

Chapitre 906 – Gestion des fonds européens

Sous-fonction 61 – FEDER

Programme HP62-001 « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien »

Action « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien »

L'action « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien » est abondée de 1,757M€ en autorisations de programme et de 0,753M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

FONDS EUROPEENS & QUARTIERS POPULAIRES :

LEVER TOUS LES FONDS DISPONIBLES POUR LES PROJETS PORTES PAR TERRITOIRES POPULAIRES

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) font figures de financements européens très attendus dans les territoires auxquels ils s'adressent, à savoir principalement des territoires populaires développant des projets urbains riches et ambitieux face aux nouveaux défis économiques, environnementaux et sociaux.

Or la mobilisation régionale de ces ressources est dérisoire. Chaque année les taux d'exécution restent à la peine en AP comme en CPI.

La région doit considérer de nouveau cette ligne comme prioritaire en la dotant 10M en AP et en CPI pour l'année à venir, afin de rattraper le trop peu versé depuis 2016.

Céline MALAÏSÉ

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 17 : Europe (CR 2019-917)
Fonctionnement
Chapitre 936 : Gestion des fonds européens
Sous-section 61 : FSE
Programme HP61-003 : Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences
Action : Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie

Texte de l'amendement :

L'action « Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie » est abondée de 19,02M€ en AE.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 « Communication institutionnelle ».

Exposé des motifs :

Favoriser l'accès à l'apprentissage pour toutes et tous

L'apprentissage est une chance pour de nombreux Franciliens, quel que soit leur parcours ou leur âge. Chacun d'entre eux doit pouvoir en bénéficier. Or aujourd'hui, nombre d'entre eux ne parviennent pas, passé un certain âge, à intégrer les cursus de formation en apprentissage qu'ils souhaitent.

Le présent amendement vise donc à revenir sur la suppression de la ligne budgétaire consacrée à l'utilisation des fonds européens pour promouvoir l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et donc à rétablir le budget qui lui était consacré en 2015.

Eddie Ait

Maxime des
Gayets

Ghislaine Senée

Céline Malaisé



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 17 : Europe (CR 2019-917)

Investissement

Chapitre 906 : Gestion des fonds européens

Sous-section 62 : FEDER

Programme HP62-005 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Texte de l'amendement :

Le programme « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone » est abondé de 2,419M€ en AP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

Mettre les fonds européens au service de la transition écologique

La transition vers une économie à faible émission de carbone est un des grands défis que nous devons collectivement relever. Le Conseil régional affiche depuis 2016 sa volonté d'agir en la matière. Or cette ligne budgétaire a diminué presque de moitié en 4 ans. Le présent amendement vise donc à rétablir ces financements dans le budget 2020 au niveau de ce qu'ils étaient en 2015.

Le président du groupe :

Eddie Aït



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 17 : Europe (CR 2019-917)

Fonctionnement

Chapitre 936 : Gestion des fonds européens

Sous-section 61 : FSE

Programme HP61-003 Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences

Action : Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation

Texte de l'amendement :

L'action « Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation » est abondée de 5,519M€ en AE.

Exposé des motifs :

Pour des fonds européens au service de l'égalité des chances

L'égalité des chances est un impératif pour permettre à notre pacte social de conserver l'adhésion du plus grand nombre. Sa promotion passe par de nombreuses actions, notamment en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et par une éducation de qualité accessible à toutes et tous. Le budget 2020 acte pourtant le désengagement de la Région qui n'utiliserait plus les fonds européens pour agir en la matière. C'est incompréhensible. Le présent amendement vise donc à rétablir cette ligne budgétaire au niveau de ce qu'elle était dans le budget 2015.

Le Président du groupe :

Eddie Aït

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 1 : Administration générale (CR 2019-917)

Fonctionnement

Chapitre 930 - Services généraux

Sous-section 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales

Code Fonctionnel 042 : Actions européennes

Programme HP042-004 : Actions européennes

Texte de l'amendement :

Cette action est réduite des sommes indiquées.

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
	M €	M €
Programme « Actions européennes »		
HP042-004		
Action « Actions européennes »	-0,05	-0,05

Exposé des motifs :

POUR LA PARTICIPATION DE NOTRE RÉGION À UNE EUROPE DES SOLIDARITÉS

L'approche développée par l'exécutif régional dans l'annexe budgétaire Europe fait aujourd'hui fi de toute relation interrégionale au sein de l'Union Européenne, cette approche caricaturale laisserait à penser que l'Europe n'est qu'une simple manne financière et que sa vocation d'Europe des peuples, de citoyenneté démocratique ne serait qu'un simple appareil dont nul ne se soucie.

Après avoir accepté de dresser un drapeau européen sur les frontons des lycées et CFA publics franciliens, suite à l'un de nos amendements, la Région île-de-France doit considérer qu'il est de son rôle de participer à une construction européenne positive, celle des solidarités interrégionales et du respect des droits de l'homme.

Pourtant, en juillet 2017, la coopération de la région île-de-France avec la Catalogne a été relancée, alors même que cette dernière a été mise sous tutelle, et que l'homologue catalan de Mme Péresse, avec qui l'accord de coopération a été signé, est en exil. Lors de la signature à Paris, Raül Romeva était présent, il est aujourd'hui en prison.

Dans l'attente d'une amélioration de la situation politique en Catalogne et de la libération des prisonniers politiques, la coopération de la région île-de-France avec la Catalogne doit être

suspendue.



Céline MALAISÉ



Ghislaine Senée

Front de Gauche – Parti Communiste
Alternative Ecologiste et Sociale
Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020
Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 17 : Europe (CR 2019-917)

Fonctionnement
Chapitre **936** : **Gestion des fonds européens**

Sous-section 61 : FSE

Texte de l'amendement :
L'action est abondée des sommes indiquées.

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
	M €	M €
Programme « Assistance technique FSE		
» HP 61-005		
Nouvelle action	1,5	1,5

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-fonction 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

Exposé des motifs :
BRIGADE MOBILE D'INTERVENTION

La question du recrutement des agents en charge des fonds européens a vraisemblablement été partiellement négligée en début de mandature. Se pose également la question du suivi des Organismes Intermédiaires par le Conseil régional d'Île-de-France, pour les fonds européens qu'il ne gère pas en propre. Cet amendement vise à appeler l'attention de l'exécutif sur la nécessité de recruter au niveau requis par la Commission européenne le personnel dédié à la gestion et au contrôle des fonds européens.

Alors qu'un dispositif de Brigade d'intervention mobile existait il a été supprimé par l'exécutif, la réinstauration de ce dispositifs permettrait la réduction du taux d'erreurs ayant provoqué le basculement de la Région en catégorie.

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Ghislaine Senée.

Ghislaine Senée

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 17 – Europe
Investissement
Chapitre 906 – Gestion des Fonds européens
Sous-fonction 62 - FEDER
Programme HP 62-002 « Préserver la biodiversité »
Action « Protection et restauration de la biodiversité et des sols »

Cette action est abondée de 1,5 M€ en AP et en CP

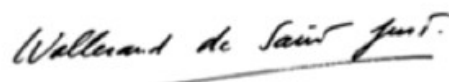
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 906 “Gestion des fonds européens”, sous-fonction 62 “FEDER”, programme “Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens”, action “Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées”.

-

Exposé des motifs :

La restauration de la biodiversité et le maintien des continuités biologiques devraient attirer l'attention toute particulière du Conseil régional en raison de la destruction des écosystèmes par certaines espèces nocives via l'importation de produits commerciaux extra-européens. La Région ne peut pas diminuer son investissement pour la biodiversité au seul motif que certains projets présentent une “maturité insuffisante”.

En outre, cette action mérite d'être développée au-delà des quartiers reconnus comme “prioritaires”, car le recul de la biodiversité est favorisé par la progression de l'urbanisation dans l'ensemble du territoire francilien, notamment en raison des projets de développement urbain en lien avec le Grand Paris. L'harmonisation des territoires doit reposer sur une politique globale non-discriminante géographiquement.



Wallerand de Saint Just

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 17 – Europe
Investissement
Chapitre 906 – Gestion des Fonds européens
Sous-fonction 62 – FEDER
Programme « Renforcer les facteurs de compétitivité »
Action « Croissance des PME et soutien au processus d'innovation »

Cette action est abondée de 3 M€ en AP et en CP

Cet amendement est gagé sur le chapitre 906 "Gestion des fonds européens", sous-fonction 62 "FEDER", programme "Renforcer les facteurs de compétitivité", action "Soutien aux entreprises dans la R&I".

-

Exposé des motifs :

Cette ligne budgétaire est passée de 10,5 M€ en 2017 à 0€ en 2020, en ce qui concerne les autorisations de programme. L'exécution des dépenses pour les PME fin 2019 sera très faible (0,380 M€ en CP), contrairement à ce que laisse entendre l'exposé des motifs. La Région ne pourra pas atteindre les objectifs de croissance concernant les PME dans le SRDEII. Il est impératif de soutenir l'activité et la compétitivité des PME. Cet amendement propose donc un rééquilibrage budgétaire avec l'autre action contenue dans ce programme relatif au renforcement de la compétitivité.



Wallerand de Saint Just